

NOMENCLATURE : 08 - 09

DECISION RELATIVE AU DON D'ARCHIVES DE

Pôle Vie Locale – Réussite et Solidarité –
Projet Social
Direction des Affaires culturelles et du
Patrimoine
Service Archives-Documentation

Affaire suivie par Mme Aurélie DAVID
Attaché territorial de conservation
AD/TV

Madame Yveline CRUPPE née TACQUET

Le Maire de la Ville de LENS, Président de la
Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu les dispositions de l'article L.2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date
du 25 mai 2020 portant approbation des dispositions de l'article
L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2022-2812 du 26 septembre
2022, portant délégation à des Adjointes au Maire,

Vu les dispositions de l'article L.213-6 du Code
du Patrimoine reconnaissant pour chacun des services d'archives
publics la possibilité d'accueillir les archives privées,

Vu la demande exprimée le 21 septembre 2022
par Madame Yveline CRUPPE née TACQUET, demeurant, 29
rue Jean Jaurès 59496 SALOME de faire don à la Municipalité de
son document d'archives

Vu l'acceptation de la Municipalité de LENS pour
que soient conservés au sein du service des archives municipales,
le document cédé par Madame Yveline CRUPPE née TACQUET,

Décision n° 2022 - 348

DECIDE

ARTICLE 1 : La Ville de Lens accepte de recevoir à titre de don le document de
Madame Yveline CRUPPE née TACQUET, décrit ci-après :

- Un portrait encadré de 70 x 80 cm de la Muse des Mineurs, Yvette SARAZIN, réalisé
par Cuvelier, en 1951

ARTICLE 2 : Ce document sera soumis aux mêmes règles de communicabilité que
les archives publiques.

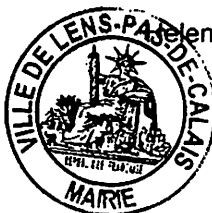
ARTICLE 3 : La présente décision sera publiée sur le site internet de la Ville
www.villedelens.fr (rubrique actes administratifs).

ARTICLE 4 : Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie est chargé de l'exécution des dispositions de la présente décision,

Fait en l'Hôtel de Ville, le *21 octobre 2022*

Pour le Maire

L'Adjointe déléguée à la Culture,



Genevieve CORRE

Résumé de l'acte

062-216204982-20221021-DEC348211022-AU

Numéro de l'acte : DEC348211022
Date de décision : vendredi 21 octobre 2022
Nature de l'acte : AU
Objet : DÉCISION RELATIVE AU DON D'ARCHIVES DE MADAME Yveline CRUPPE NÉE TACQUET
Classification : 8.9 - Culture
Rédacteur : Lydia FLAHAUT
AR reçu le : 24/10/2022
Numéro AR : 062-216204982-20221021-DEC348211022-AU
Document principal : 99_AU-DEC 348 Don d'archives de Mme CRUPPE.pdf

Historique :

24/10/22 11:11	En cours de création	
24/10/22 11:15	En préparation	Lydia FLAHAUT
24/10/22 11:49	Reçu	Admin LENS-CL
24/10/22 11:50	En cours de transmission	
24/10/22 11:54	Transmis en Préfecture	
24/10/22 12:12	Accusé de réception reçu	